

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le

SLOW

ID : 032-213201601-20190131-DEL201901002BIS-DE



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2019

Conseil municipal du 31 JANVIER 2019

Préambule

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal dans les deux mois suivant le Débat d'Orientations Budgétaires. Il doit faire l'objet d'une délibération et donc d'une transmission au Préfet, pour contrôle de légalité, et d'une publication.

Le vote du Budget Primitif doit intervenir avant le 15 avril de l'année.

La date limite du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion étant, quant à elle, fixée au 30 juin de l'exercice N+1.

Le processus de préparation budgétaire débutée l'été dernier abouti ce jour avec la présentation du Budget Primitif à l'assemblée délibérante.

Le Budget Primitif constitue un document prévisionnel des dépenses et des recettes envisagées au cours de l'exercice budgétaire.

Il est également un document d'autorisation d'engager juridiquement les dépenses, c'est pourquoi, il est souhaitable qu'il soit adopté le plus tôt possible dans l'année, afin de permettre aux services de mettre en œuvre rapidement les projets validés par la municipalité et inscrits au Budget Primitif, mais également de les étaler sur une période plus longue.

C'est le choix que fait la Ville de L'Isle Jourdain en adoptant le Budget Primitif 2019 dès la fin janvier.

Si ce choix présente les avantages précités, il emporte cependant des difficultés lorsque son vote précède l'adoption du Compte Administratif et de la reprise des résultats en fonctionnement et en investissement.

En effet, si l'intégralité des dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été inscrites, il manque la reprise du résultat d'investissement reporté en dépenses d'investissement, et en recettes, il manque la reprise du résultat de fonctionnement qui permettra d'abonder en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement le virement à la section d'investissement et lui-même permettra d'ajuster le montant de l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement.

Si nécessaire, un nouvel examen des projets sera organisé après le vote du Compte Administratif et l'affectation des résultats, afin de déterminer lesquels doivent être amendés, abandonnés, reportés ou ajoutés, permettant ainsi de déboucher sur l'adoption du Budget Supplémentaire.

Le vote du Budget primitif 2019 se fera donc sans reprise des résultats 2018, mais avec l'intégration des restes à réaliser de la section d'investissement, qui sont reportés sur l'exercice 2019 et ont été transmis à la Trésorerie pour permettre le paiement des engagements en cours.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2019 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport a donné lieu à un débat au conseil municipal du 18 décembre 2018, et il a été pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Débat d'Orientations Budgétaires présenté le 18 décembre dernier a posé les bases à partir desquelles nous avons pu construire le budget primitif pour l'exercice 2019 de notre collectivité. En effet, malgré une conjoncture incertaine, la ville de l'Isle Jourdain a souhaité dans l'élaboration du budget primitif 2019 conjuguer maîtrise des dépenses de fonctionnement, stabilité de la pression fiscale et niveau d'investissement élevé. Les orientations politiques et stratégiques ont nécessité depuis 2014 des efforts de gestion importants. En effet, le net désendettement constaté depuis 3 ans, cumulé aux efforts faits en section de fonctionnement et le transfert de la compétence jeunesse ont permis d'améliorer la capacité d'autofinancement de la commune lors de 3 derniers exercices.

I - BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Budget Primitif 2019 s'inscrit dans le cadre de la stratégie financière et fiscale présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

1.1 – EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2019

	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	10 030 000,00	10 030 000,00
INVESTISSEMENT (avec reports)	5 595 000,00	5 595 000,00
TOTAL	15 625 000,00	15 625 000,00

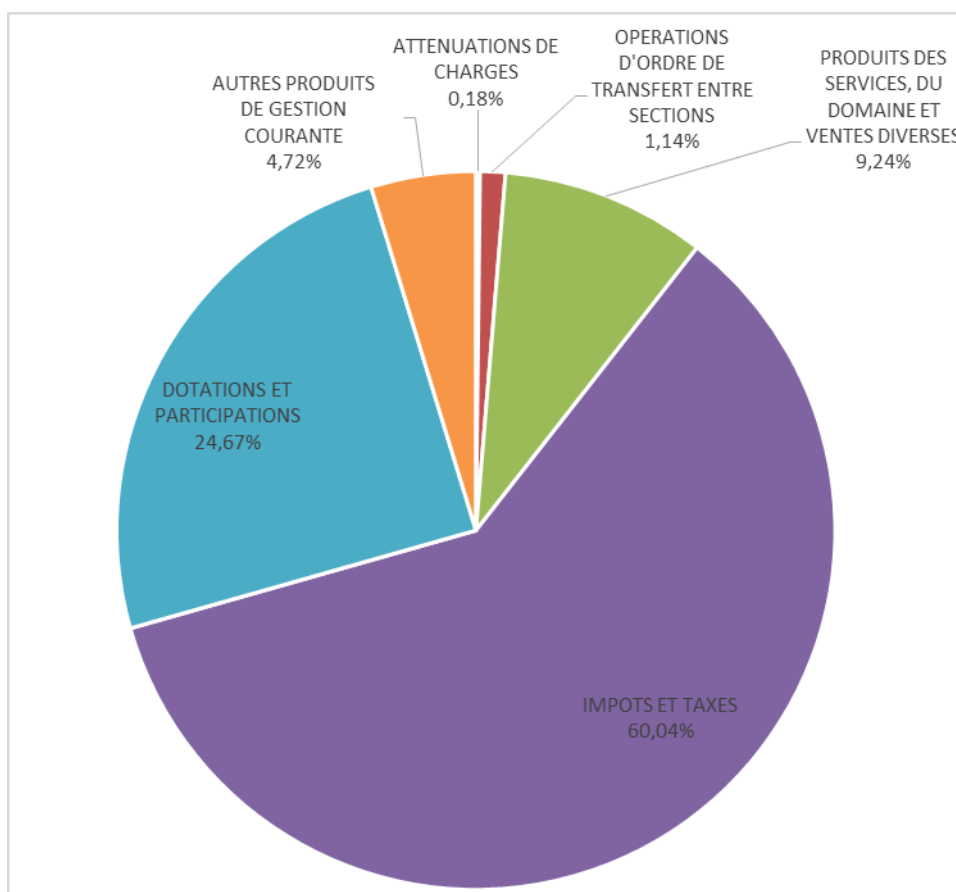
EVOLUTION BUDGET PRIMITIF 2019 / BUDGET PRIMITIF 2018

Libellé	BP 2018	PREVU 2018	REALISE PREVISIONNEL 2018	BP 2019	Evolution		
					BP 2019 / BP 2018	BP 2019 / PREVU 2018	BP 2019 / CA PREV 2018
FONCTIONNEMENT							
DEPENSE	10 527 000,00	11 018 007,80	8 732 965,76	10 030 000,00	-4,72%	-8,97%	14,85%
RECETTE	10 527 000,00	11 018 007,80	10 216 147,04	10 030 000,00	-4,72%	-8,97%	-1,82%
INVESTISSEMENT							
DEPENSE	6 100 000,00	6 790 515,50	4 601 300,52	5 595 000,00	-8,28%	-17,61%	21,60%
RECETTE	6 100 000,00	6 790 515,50	3 897 587,74	5 595 000,00	-8,28%	-17,61%	43,55%

Le Budget Primitif 2019 de fonctionnement est en baisse de 4,72 % par rapport au BP 2018. Cela est principalement dû à la non reprise du résultat de fonctionnement qui impacte les recettes de fonctionnement et le virement à la section d'investissement en dépenses de fonctionnement.

1.2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	10 030 000,00
ATTENUATIONS DE CHARGES	18 360,00
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	114 000,00
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	927 200,00
IMPOTS ET TAXES	6 022 280,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 474 660,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	473 500,00



A - IMPOTS ET TAXES

Le chapitre impôts et taxes représente 60,04 % des recettes de fonctionnement totales, il est en hausse de 1,14 % par rapport au BP 2018 et en baisse de - 1,28 % par rapport au Compte Administratif 2018 prévisionnel.

Les contributions directes représentent 47,86 % des recettes de fonctionnement, en hausse de 1,37 % par rapport au BP 2018 et de 1,89 % par rapport au Compte Administratif 2018 prévisionnel.

Le vote du budget primitif 2019, en janvier, nous oblige, à défaut de notification des bases 2019 lors de l'élaboration du budget, à partir sur des hypothèses. Pour définir le montant prévisionnel du produit de 3 taxes nous sommes partis des bases définitives 2018 notifié par l'administration fiscale, qui sont connues à ce jour, auxquelles nous avons appliqué d'une part revalorisation liée au taux de variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (novembre 2018/novembre 2018) soit 2,2 % et d'autre part sur une hypothèse de croissance des bases physiques estimée prudemment à 1,00 % auxquelles nous avons appliqué les taux 2018. Le résultat a été arrondi à 4.800.000,00 €. Le Conseil Municipal votera les taux définitifs pour l'exercice 2019 soit au plus tard le 15 avril 2019 soit après la notification des bases par les services fiscaux. Nous ajusterons donc la prévision au Budget Supplémentaire.

Tableaux sur l'évolution prévisionnelle du produit fiscal 2019

I - EVOLUTION DES BASES ET DU PRODUIT ATTENDU 2018	TAXES	BASES 2018 NOTIFIEES	TAUX 2018	PRODUIT ATTENDU 2018
	TAXE D'HABITATION	9 486 000	17,16%	1 627 798
	TAXE SUR LE FONCIER BATI	7 216 000	39,44%	2 845 990
	TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	201 100	129,89%	261 209
TOTAUX	16 903 100			4 734 997

BASES DEFINITIVES 2018	TAUX 2018	PRODUIT REEL 2018	évoluton des bases en valeur	evoliton du produit en valeur	evoliton du produit en %
9 237 404	17,16%	1 585 139	-248 596	-42 659	-2,62%
7 235 222	39,44%	2 853 572	19 222	7 581	0,27%
205 006	129,89%	266 282	3 906	5 074	1,94%
16 677 632		4 704 992	-225 468	-30 004	-0,63%

II - EVALUATION DU PRODUITS DES IMPOTS AVANT NOTIFICATION DES BASES 2019	TAXES	BASES PROVISOIRES 2019 = base definitives 2018	REVALORIS ATION 2019	HYPOTHESE EVOLUTION PHYSIQUE DES BASES 2019	EVOLUTION TOTALE 2019	HYPOTHESE BASE PREV BP 2019	TAUX 2019	HYPOTHESE PRODUIT ATTENDU 2019	EVO / PRODUIT ATTENDU 2018	EVO / PRODUIT REEL 2018
	TAXE D'HABITATION	9 237 404	2,20%	1,00%	3,20%	9 440 627	17,16%	1 620 012	-7 786	34 873
	TAXE SUR LE FONCIER BATI	7 235 222	2,20%	1,00%	3,20%	7 466 749	39,44%	2 944 886	98 895	91 314
	TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	205 006	2,20%	1,00%	3,20%	211 566	129,89%	274 803	13 595	8 521
TOTAUX	16 677 632				17 118 942		4 839 701	104 704	134 708	

Les attributions de compensation n'apparaissent plus en recettes. En effet, nous sommes devenus contributeur depuis l'exercice 2016, suite aux divers transferts de compétence (jeunesse, PLUIH).

La Dotation de Solidarité Communautaire reste stable à 512.287,00 €. Mais, cette recette est incertaine dans le temps, en l'absence de pacte financier avec le Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine. Elle pourrait être remise en cause si la CCGT devait rechercher des ressources nouvelles.

Le FPIC est inscrit à hauteur de 60.000 €.

La taxe de séjour est désormais perçue par CCGT.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est inscrite pour un montant de 375.000,00.

B - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre est en hausse de 3,98 % par rapport au BP 2018 et de + 2,31 % par rapport au Compte Administratif 2018 prévisionnel. Il représente 24,67 % des recettes totales de fonctionnement.

Pour élaborer le budget primitif 2019 en matière de dotation de l'Etat, nous avons dû partir sur des hypothèses dans l'attente de la notification des dotations de l'année 2019.

La fin de la baisse de la Dotation Forfaire a été actée par le vote de la loi de finances pour 2018. Nous devrions bénéficier en 2019 d'un effet population. Elle ainsi inscrite au BP 2019 à hauteur de 640.000,00 € en hausse de 3,00 % par rapport à 2018.

Concernant les dotations de péréquation, la DSR est évaluée à 950.000,00 € en hausse de 5,61 % par rapport au prévu 2018 et la DNP est évaluée au même montant qu'en 2018 soit 388.000,00 €.

Les dotations de compensation sont en baisse pour rappel, elles servent de variables d'ajustement pour abonder l'enveloppe DGF.

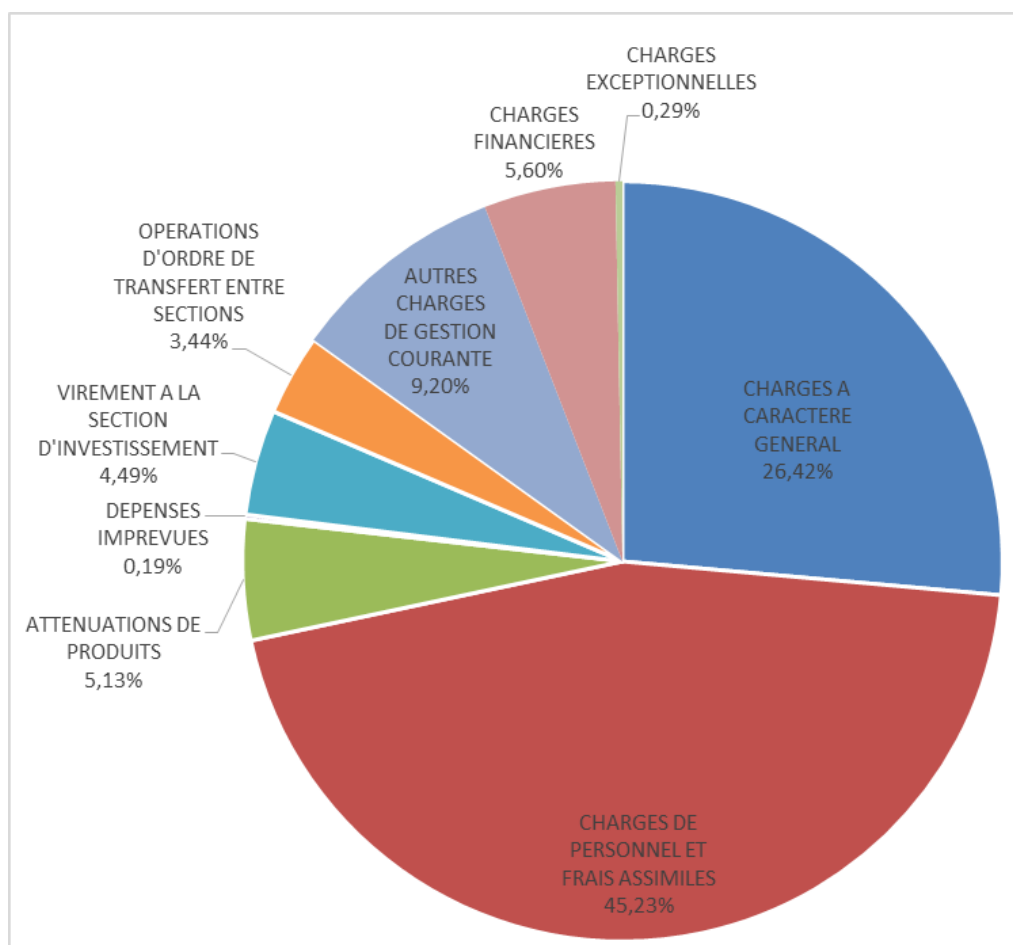
Le budget prend en compte la baisse annoncée dans le projet de loi de finances pour 2019 du FDTP soit - 16 %.

C – LES AUTRES RECETTES

Les autres recettes de gestion courantes : enregistrent les loyers du patrimoine de la commune ainsi que des gîtes, elles sont estimées en légère baisse par rapport au CA 2018.

1.3 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

FONCTIONNEMENT	
DEPENSE	10 030 000,00
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 650 000,00
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 537 000,00
ATTENUATIONS DE PRODUITS	515 000,00
DEPENSES IMPREVUES	18 600,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	450 000,00
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	345 000,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	923 000,00
CHARGES FINANCIERES	562 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 400,00



A - LE CHAPITRE 011 « CHARGES A CARACTERE GENERAL »

Les charges à caractère général s'établissent à 2.650.000,00 € contre 2.555.665,00 € au BP 2018 soit + 3,69 %, + 2,57 % par rapport au prévu 2018 et de 20,48 % par rapport au CA 2018 prévisionnel.

Les principales évolutions de ce poste par rapport au BP 2018 concernent principalement :

- 60621 - combustibles (gaz) = + 22.600,00 le site de la mairie n'est pas facturé depuis un an ;
- 60632 - fournitures de petit équipement = + 35.824,00 pour les travaux en régie ;
- 60636 - vêtements de travail = + 8.500,00 - des factures non transmises en 2016 et 2017 doivent être régularisées sur 2019 ;
- 611 - contrat de prestation de service = - 16.776,00 - ajustement crédits du contrat des repas de la cantine scolaire ;
- 6135 - locations mobilières = - 10.060,00 - les locations de matériels pour les travaux en régie sont en diminution ;
- 615231 - entretien des voiries = +15.974,61 – programme entretien des voiries 2019 ;
- 6161 - primes d'assurances = - 29.065,38 - remise en concurrence du marché des assurances ;
- 617 - études et recherches = + 10.200,00 - étude bourg-centre
- 6162 - frais de télécommunications = + 8.140,00 – ajustement aux crédits consommés en 2018 ;
- 62876 - remboursement de frais à la CCGT = + 8.690,00 - augmentation de la participation communale au financement du service ADS ;
- 6288 - autres services extérieurs = - 16.699,00 - moins de prestations extérieurs sur les services techniques.

B - Le chapitre 012 « Charges de personnel »

La Ville de L'Isle Jourdain, dans le cadre de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement a examiné au plus près ses charges de personnel tout en maintenant une exigence de qualité du service public.

Le budget des charges de personnel est en hausse de 203.000,00 € par rapport au BP 2018 soit + 4,68 %, de 204.000,00 € par rapport au prévu 2018 soit +4,71 % et de 364.188,86 par rapport au CA 2018 prévisionnel soit + 8,73 %.

La hausse de la masse salariale s'explique ainsi :

- GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- Solde des recrutements et des départs (retraire, délai de remplacement...) = 30.000,00 € ;
- Reprise du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » = 10.000,00 € ;
- Les agents recenseurs = 35.000,00 € ;
- Elections Européennes = 3.800,00 € ;
- Recrutement d'un technicien sécurité des ERP = 35.000,00 € ;
- Stagiatisation de la secrétaire des affaires scolaires = 9.800,00 € ;
- Poste de chargée de communication à tps complet = 14.000,00 € ;
- Mise en place du Complément Indemnitaire d'Administration basé sur la manière de servir et l'assiduité : 60.000,00 €.

C - LE CHAPITRE 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE »

Les autres charges de gestion courantes s'établissent à 923.000,00 €, soit une hausse de 5,45 % par rapport au BP 2018, une baisse de 5,19 % par rapport au prévu 2018 et en baisse de - 1,57 % par rapport au CA 2018 prévisionnel.

Les subventions aux associations sont stables et s'établissent à 295.500,00 € soit - 0,08 % par rapport au réalisé prévisionnel 2018.

Les subventions d'équilibres au Centre Communal d'Action Sociale et au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile sont en hausse de 86,00 % par rapport au BP et au prévu 2018 et de 132,50 % par rapport au réalisé 2018. Cette hausse est due

- au fait qu'en 2018 aucune subvention n'a été versée au CCAS,
- à la création d'une régie de recettes auprès du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile qui a entraîné la création d'un demi-poste supplémentaire. La création de la régie fait suite au désengagement de la Direction Générale des Finances dans l'encaissement des chèques CESU.

La contribution au SDIS augmente de 13.496,63 € soit + 4,88 % par rapport au CA 2018 prévisionnel.

Il faut noter enfin une hausse de 92 % (+ 9.200,00) par rapport au BP 2018 et le prévu 2018 des crédits prévus pour les effacements de dettes suite aux jugements de désendettement.

D - LES CHARGES FINANCIERES

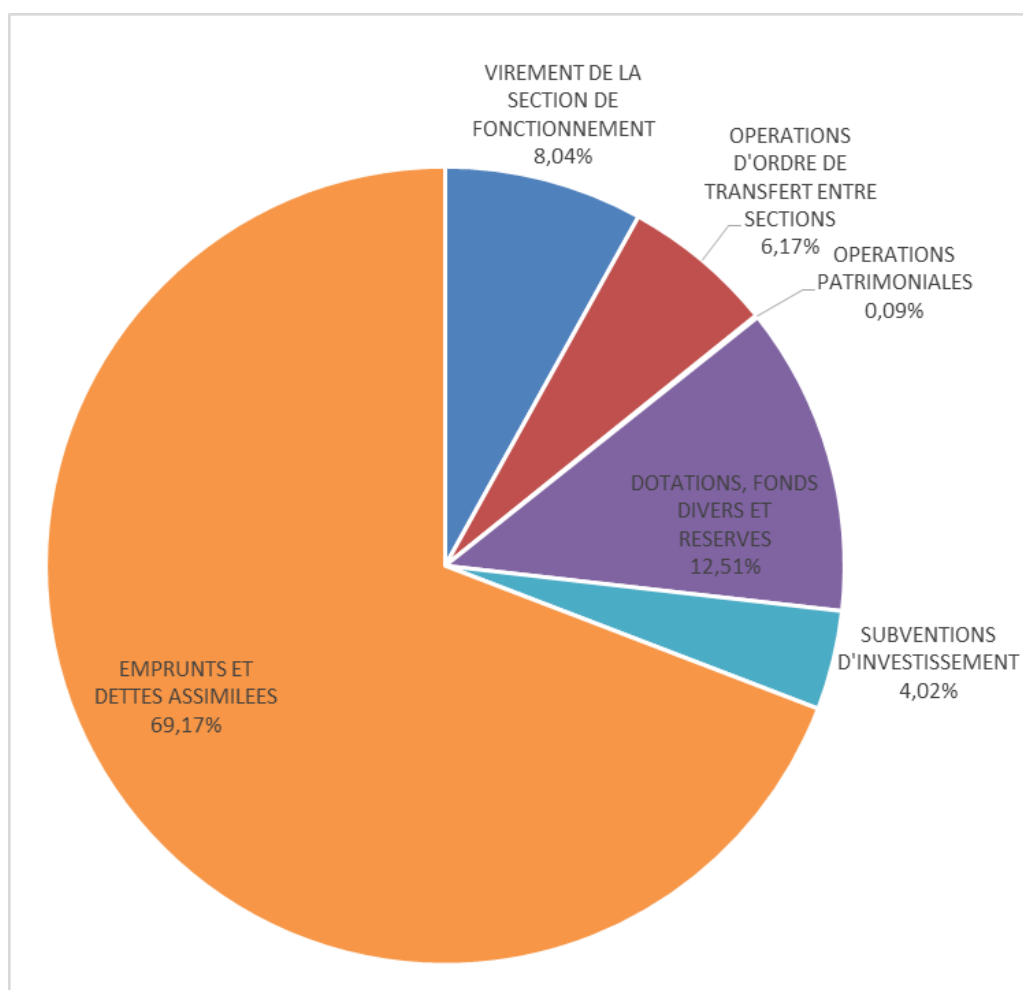
Elles sont en baisse de - 1,75 % par rapport au BP 2018 et en hausse de 5,29 % par rapport au CA 2018 prévisionnel.

E – LES ATTENUATIONS DE CHARGES

La commune étant devenue contributrice au à l'Attribution de Compensation, la dépenses est enregistrée dans ce chapitre pour un montant de 515.000 €

1.4 - SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

I	INVESTISSEMENT	
R	RECETTE	5 595 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	450 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	345 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	700 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	225 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 870 000,00



Dans l'attente de la reprise du résultat de l'exercice 2018 et de son affectation, il est proposé d'inscrire un emprunt d'équilibre au BP 2019 de 3.870.000,00 €.

Cette prévision sera ajustée au Budget Supplémentaire après le vote du Compte Administratif 2018 et de l'affectation des résultats 2018.

D'après les projections actuelles de résultat pour l'exercice 2018, l'emprunt d'équilibre 2019 devrait s'établir à environ 1.383.400,00 €.

Des dossiers de demandes de subvention ont été déposés auprès des partenaires pour les projets ci-dessous :

- Aménagement du stade multisports et d'athlétisme :

DETR 2019

FSIPL 2019

L'Europe au titre du programme LEADER

La Région Occitanie

Conseil Départemental du Gers

- L'amélioration de l'efficacité énergétique de l'école maternelle Anne Frank :

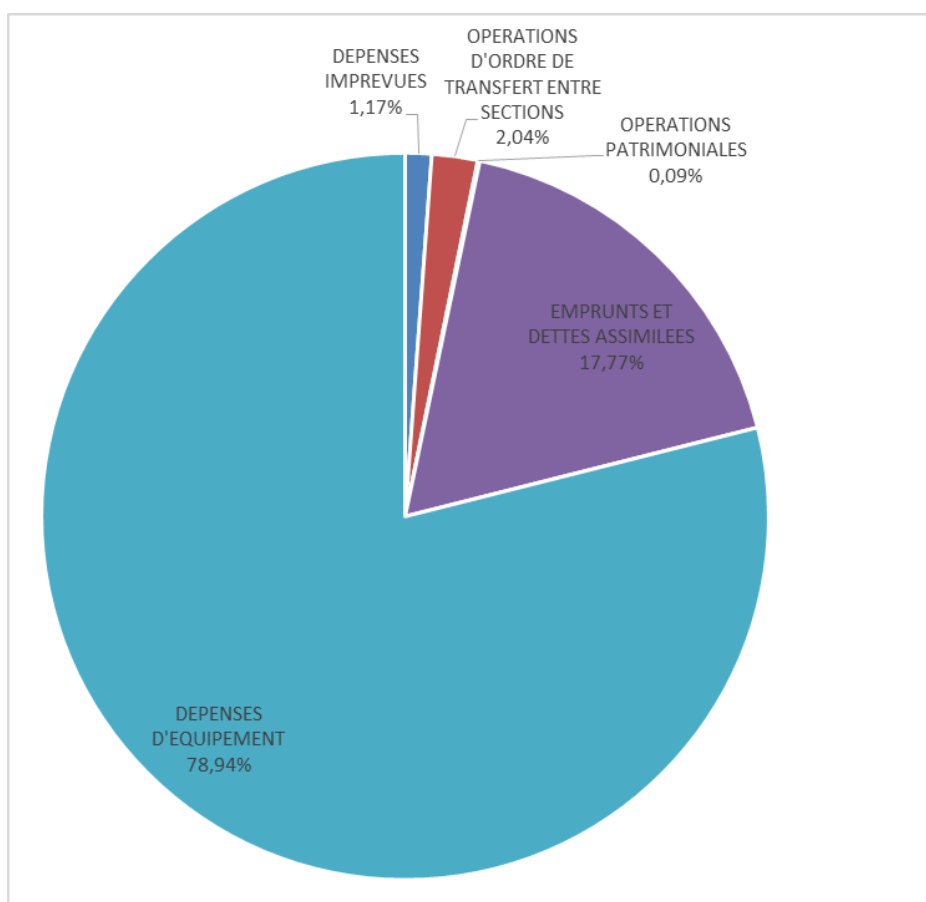
DETR

L'Europe au titre du programme FEDER

L'inscription des nouvelles subventions se fera lorsque la recette deviendra certaine, c'est-à-dire à réception de l'arrêté attributif. Ces recettes permettront également d'ajuster les prévisions budgétaires de l'emprunt d'équilibre 2019.

1.5 - SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Compte	Libellé	BP 2019
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	5 595 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	65 550,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	114 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	994 000,00
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 416 450,00



Suite à une analyse rigoureuse des capacités de financement de l'investissement, il a été déterminé les priorités de la municipalité pour l'exercice 2019, elles se détaillent ainsi :

131	STADE MULTISPORTS ET D'ATHLETISME	1 030 000,00
942	ACQUISITION FONCIERE	455 000,00
135	AMENAGEMENT SECTEUR BAULAC	444 000,00
150	ECOLE MATERNELLE ANNE FRANK	256 200,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	205 000,00
144	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES ERP	201 000,00
927	VOIRIES URBAINES	198 000,00
108	CIMETIERE	190 500,00
947	SERVICES TECHNIQUES	186 000,00
952	GROUPE SCOLAIRE	183 000,00
946	VOIRIE RURALE	150 000,00
155	ECLAIRAGE PUBLIC	100 000,00
167	SKATE PARC	100 000,00
162	INFORMATIQUE	94 000,00
136	COLLEGALE	88 000,00
907	MAISON CLAUDE AUGÉ	74 000,00

152	RESTAURATION SCOLAIRE	63 000,00
151	ECOLE ELEMENTAIRE RENE CASSIN	62 000,00
153	HOTEL DE VILLE	62 000,00
163	SECURITE	53 000,00
941	BASE DE LOISIRS	52 000,00
142	EXTENSIONS RESEAUX ELECTRIFICATION	30 000,00
990	TENNIS	30 000,00
157	ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE	18 050,00
977	CENTRE SOCIAL	17 000,00
937	HALLE DES SPORTS et GYMNASSE	16 000,00
943	SERVICES ADMINISTRATIFS	12 500,00
145	STADE RUGBY	12 000,00
969	FORET BOUCONNE	10 000,00
158	ECOLE ELEMENTAIRE LUCIE AUBRAC	9 000,00
159	ECOLE ELEMENTAIRE PAUL BERT	9 000,00
160	ECOLE NUMERIQUE	5 000,00
161	CULTURE	1 200,00

1.6 – LA DETTE

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 15.069.572,12 € contre 15.473.476,68 au 1^{er} janvier 2018, soit une baisse de 2,68 % et de 403.904,56 €.

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2019	Montants à payer du 01/01/2019 au 31/12/2019			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
BANQUE POPULAIRE TLSE PYRENEES	2 100 000,00	1 012 080,77	114 504,76	39 506,44	0,00	154 011,20
CAISSE D EPARGNE	6 506 099,76	3 950 045,42	175 953,66	169 725,58	0,00	345 679,24
CAISSE DES DEPOTS ET CONS	1 750 000,00	1 223 560,83	108 276,26	52 121,77	0,00	160 398,03
CRCA	9 810 000,00	6 772 496,30	366 912,80	236 964,44	0,00	603 877,24
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 000 000,00	749 999,95	66 666,68	15 877,50	0,00	82 544,18
LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00	742 009,87	63 738,44	21 364,01	0,00	85 102,45
SFIL CAISSE FRANC FONAN LOC	1 686 245,09	619 378,98	97 213,09	19 767,78	0,00	116 980,87
TOTAUX	23 852 344,85	15 069 572,12	993 265,69	555 327,52	0,00	1 548 593,21

II - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

EXPLOITATION		
D	DEPENSE	1 195 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	377 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	439 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	148 700,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	147 300,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	37 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 000,00
R	RECETTE	1 195 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 500,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	37 500,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 145 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00

I INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	535 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	2 340,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	37 500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	67 000,00
941	Station de traitement des eaux	272 660,00
966	Gestion des réseaux	65 500,00
983	TELEGESTION	10 000,00
996	RUE SAINT JACQUES	80 000,00

R	RECETTE	535 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D EXPLOITATION	18 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	147 300,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	369 700,00

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2019

IMPUTATION	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2019	Montants à payer du 01/01/2019 au 31/12/2019			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
1641	1 020 000,00	598 811,50	66 624,89	21 349,37	0,00	87 974,26
CRCA000031 - Renforcement Rozes Renf & deviat	170 000,00	49 494,38	13 422,55	1 838,01	0,00	15 260,56
CLF000032 - J Bart, Pl Liberté, Rozes Ch Porterie,	200 000,00	74 277,68	15 265,82	3 060,32	0,00	18 326,14
CRCA000033 - ExtRés/ruesLafayet/14Juil Télég/Ro	150 000,00	111 017,80	6 561,44	4 571,16	0,00	11 132,60
CRCA00010 - EMPRUNT 150 000 € DEC10	150 000,00	80 613,41	10 248,38	2 926,10	0,00	13 174,48
2012CRCA01 - INVESTISSEMENTS 2012	100 000,00	68 097,91	6 237,11	3 241,46	0,00	9 478,57
2014BP001 - GESTION DES RESEAUX CLAUDE A	50 000,00	37 500,05	3 333,32	804,76	0,00	4 138,08
2015CE01 - INVT 2015	200 000,00	177 810,27	11 556,27	4 907,56	0,00	16 463,83
TOTAUX	1 020 000,00	598 811,50	66 624,89	21 349,37	0,00	87 974,26

III - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

chapitre	Libellé	BP 2019
EXPLOITATION		
D	DEPENSE	721 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	258 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	168 500,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	70 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	312,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 500,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	126 088,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 600,00
66	CHARGES FINANCIERES	65 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00

R	RECETTE	721 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	935,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	697 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	23 065,00

I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	166 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	65,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	935,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	64 000,00
941	STATION EPURATION	45 000,00
942	Réseaux	50 000,00
967	Télégestion	6 000,00
R	RECETTE	166 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	7 500,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	126 088,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	32 412,00

LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2019

IMPUTATION	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2019	Montants à payer du 01/01/2019 au 31/12/2019			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
1641	1 680 000,00	1 228 878,20	57 000,35	59 563,90	0,00	116 564,25
200501CLF - Station d'Épuration	1 000 000,00	740 534,91	28 038,85	39 418,05	0,00	67 456,90
200502CLF - Station d'épuration	200 000,00	141 262,25	5 915,11	5 857,87	0,00	11 772,98
200701CLF - Réseau Rozes & Gendarmeri Achat 2	200 000,00	158 747,25	5 067,50	7 780,58	0,00	12 848,08
200901CA - RESEAU ROZES CH DE MONTAU NII	80 000,00	37 615,06	5 681,40	1 373,92	0,00	7 055,32
2012CRCA01 - TRAVAUX INFRASTRUCTURE 201	100 000,00	68 097,91	6 237,11	3 241,46	0,00	9 478,57
2015CRCA01 - INVTS 2015 GARE	100 000,00	82 620,82	6 060,38	1 892,02	0,00	7 952,40
1678	94 900,00	35 715,40	6 326,66	0,00	0,00	6 326,66
200801AGE - Réseau assainisse Rozes	31 850,00	10 616,70	2 123,33	0,00	0,00	2 123,33
200802AGE - Extension Rozes, Harmouni Ninets ...	37 310,00	12 436,70	2 487,33	0,00	0,00	2 487,33
201001AGE - ROZES HARMOUNIES NINETS AVA	15 990,00	7 462,00	1 066,00	0,00	0,00	1 066,00
120325185 - AVANCE	9 750,00	5 200,00	650,00	0,00	0,00	650,00
TOTAUX	1 774 900,00	1 264 593,60	63 327,01	59 563,90	0,00	122 890,91

IV - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES MUNICIPALES

Compte	Libellé	BP 2019
E	EXPLOITATION	
D	DEPENSE	10 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 850,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 400,00
66	CHARGES FINANCIERES	750,00
R	RECETTE	10 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	1 500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500,00
R	RECETTE	6 400,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 400,00

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2019

IMPUTATION	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2019	Montants à payer du 01/01/2019 au 31/12/2019			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
1641	23 000,00	15 662,53	1 434,53	745,54	0,00	2 180,07
2012CRCA01 - TRAVAUX INFRASTRUCTURE CIM	23 000,00	15 662,53	1 434,53	745,54	0,00	2 180,07
TOTAUX	23 000,00	15 662,53	1 434,53	745,54	0,00	2 180,07

V - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Chapitre	Libellé	BP 2019
EXPLOITATION		
D	DEPENSE	28 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	4 000,00
R	RECETTE	28 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	26 600,00
INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	9 400,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 000,00
R	RECETTE	15 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2019

IMPUTATION	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2019	Montants à payer du 01/01/2019 au 31/12/2019			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
1641	170 000,00	127 416,32	7 899,04	3 871,12	0,00	11 770,16
2012CE01 B - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE SA	170 000,00	127 416,32	7 899,04	3 871,12	0,00	11 770,16
TOTAUX	170 000,00	127 416,32	7 899,04	3 871,12	0,00	11 770,16